

NBIH
Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros
Siège social : 152 Rue Jean Mouly - 63270 VIC-LE-COMTE

820 421 345 RCS CLERMONT-FERRAND

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 24 OCTOBRE 2025**

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 3 391,35 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 391,35 euros
A la réserve légale	225,11 euros

Solde	3 166,24 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique	2 690,00 euros

Solde	476,24 euros
En totalité au compte « autres réserves »	476,24 euros

qui s'élève ainsi à 4 377,83 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2 690,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement dès que la trésorerie de la Société le permettra.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

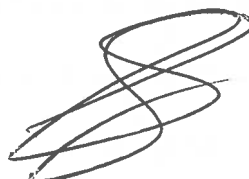
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and curves, positioned below the text 'Certifié conforme La Gérance'.

Désignation de l'entreprise EURL NBIH N° *
 Adresse de l'entreprise 152 RUE JEAN MOULY 63270 VIC LE COMTE
 Numéro SIRET * 8 2 0 4 2 1 3 4 5 0 0 0 3 5 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le (3 0 0 6 2 0 2 5)		Exercice N-1 clos le (3 0 0 6 2 0 2 4)	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	4 255	4 079	176	519
	Immobilisations financières * (1)	040	042	8 500		8 500	23 500
	Total I (5)	044	048	12 755	4 079	8 676	24 019
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés*	068	070	11 780		11 780	10 546
	Autres * (3)	072	074	1 049		1 049	741
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	23 349		23 349	3 398
	Charges constatées d'avance *	092	094				4 809
		Total II	096	098	36 178		36 178
	Total général (I+II)	110	112	48 933	4 079	44 854	43 514
				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		20 000		20 000	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		656		626	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	132		3 902		2 228	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		3 391		1 703	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
		Total I	142		27 948		24 557
	Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		852		1 816	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	172	169	9 074		14 778	16 965
	Comptes courants d'associés	173		1 275		175	
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		16 905		18 957	
	Total général (I + II + III)	180		44 854		43 514	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197				182	40 547
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	379			184	40 547
	(4) Dont dettes à plus d'un an						
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *						
	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		13 0 0 6 2 0 2 5		13 0 0 6 2 0 2 4		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	2 449	2 454
	Production vendue { biens } { services * }	215		214		
		217		218	100 791	93 497
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	53 607	7 706
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	156 848	103 657
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier 16 975 - immobilier)			242	35 478	37 323
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 709)	243	709	244	3 712	1 738
	Rémunérations du personnel *			250	71 521	68 227
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)	255		254	366	556
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	40 528	4
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	151 605	107 847	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	5 242	(4 190)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		7 800	
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294		4	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	1 851	1 902	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	3 391	1 703	
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 391	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	1 851		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		330	13 883		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		342		
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181				
	Divers ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					
	Zone franche urbaine (44 septies A)	987				
Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		350	6 783		
Investissements et souscriptions outre-mer	344					
Zone de développement prioritaire (44 septiesdecies)	993					
Zones de revitalisation rurales (44 quinquiesdecies)		127		138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991				
Créance due au report en arrière du déficit		346		992		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	12 342	354	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	12 342	372	

EURL NBIH

152 RUE JEAN MOULY

63270 VIC LE COMTE

ANNEXE DU 01/07/2024 AU 30/06/2025

B.T.B. CONSEILS
6 RUE DU CHAMP DU BAIL

63300 THIERS
04.73.80.12.76

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	11
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Permanence ou changement de méthodes	11
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	13

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 44 853.61 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 103 240.40 Euros et dégageant un bénéfice de 3 391.35 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/09/25 par le dirigeant de l'entité.
L'entité relevant au sens de la réglementation comptable des micro-entreprises, la présente annexe constitue des notes complémentaires au sens de ladite réglementation.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

